



ACADÉMIE DE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FICHE DE POSTE

FONCTION : Enseignant de classe de CP
Et CE1 , bilingue Français/ Créole
guyanais

Ecole Élémentaire RIMANE de Kourou
Circonscription de Kourou 1

Cadre de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none">▪ L'enseignement bilingue français-créole guyanais est à parité horaire. La langue régionale y est langue enseignée et langue d'enseignement. Tous les domaines d'activités sont abordés dans les deux langues.▪ L'enseignement y est organisé sur le principe de l'alternance des langues par demi-journée de classe.
Missions et activités du poste	<ul style="list-style-type: none">▪ Faire partie intégrante de l'équipe pédagogique pour ce qui concerne les choix liés au fonctionnement de la classe bilingue et l'intégration de l'enseignement bilingue au projet d'école.▪ Enseigner EN créole guyanais : développer l'apprentissage de la langue et de la culture guyanaise par un enseignement bilingue à parité horaire (12 heures hebdomadaires en français / 12 heures en créole guyanais).▪ Contribuer à la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école élémentaire, en élaborant et mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs...) et des outils...▪ Contribuer à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles.▪ Contribuer au développement de relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales...) s'agissant de l'enseignement de la LVR créole guyanais.▪ Mettre en place des projets pédagogiques en lien avec les deux langues.▪ Participer à l'organisation d'événements spécifiques pour valoriser la filière bilingue.
Connaissances, compétences et expériences requises	<ul style="list-style-type: none">▪ L'enseignant, titulaire de l'habilitation définitive en créole guyanais ou issu du concours spécial langue régionale créole guyanais devra faire preuve de :<ul style="list-style-type: none">- compétences linguistiques, culturelles, didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement de la langue vivante régionale ;- maîtrise de la graphie créole ;- solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation...) ;- réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ;

	- capacité à travailler en équipe ;
	<p>Postes ouverts aux enseignants du premier degré issus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du concours CRPE spécial langue régionale « créole guyanais » • ou titulaires d'une habilitation définitive en langue régionale « créole guyanais »
Qualités requises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aptitude au travail en équipe. ▪ Rigueur et régularité dans le travail. ▪ Sens des relations humaines. ▪ Capacité d'initiative. ▪ Sens des responsabilités. ▪ Sens de l'organisation.
Contacts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procédure de candidature : Les personnels intéressés sont invités à transmettre une lettre de motivation à l'adresse suivante <i>gestionco.dpe1@ac-guyane.fr</i>
Situation administrative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La nomination se fait à titre provisoire la première année.